

Communes rurales de l'Hérault

(Arrêté préfectoral n° 2006 - I - 1550 du 27 juin 2006)

- Communes dont la population n'excède pas 2 000 habitants
- Communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 5 000 habitants si elles n'appartiennent pas à une unité urbaine* ou si elles appartiennent à une unité urbaine dont la population n'excède pas 5 000 habitants.

* L'unité urbaine de référence est celle définie par l'INSEE.

Arrondissement
de Lodève

